

Le Trait d'Union

PARUTION SPÉCIALE SUR LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - OCTOBRE 2015



« Ce nouveau Programme est une promesse faite par les dirigeants aux gens du monde entier. C'est une vision universelle, intégrée et transformative pour un monde meilleur (...) Nous devons agir, tous et partout ; ces 17 Objectifs de Développement Durable sont notre guide, une liste de tâches pour les gens et la planète, et un modèle de réussite », Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, lors du Sommet sur les Objectifs du Développement Durable.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pour l'humanité, la planète et un monde de prospérité



Les Objectifs de Développement Durable adoptés en septembre dernier par la communauté internationale est un plan d'action qui vise l'humanité, la planète et la prospérité. Ils marquent l'engagement de toute la communauté internationale à prendre des mesures audacieuses et porteuses de transformation capable de mettre le monde sur une voie durable, marquée par la résilience, ne laissant personne de côté.

Au nombre de 17, les Objectifs de Développement Durable visent 169 cibles et s'inscrivent en tant que prolongement des Objectifs du Millénaire pour le Développement, permettant ainsi de les poursuivre pour ceux qui ne les ont pas atteint. Ces ODD visent aussi à réaliser les droits de l'homme pour tous, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Ils guideront les actions à mener au cours des 15 prochaines années dans des domaines qui sont d'une importance cruciale pour l'humanité et la planète.

D'une grande importance pour l'humanité car la communauté internationale à travers ce programme de développement durable s'est résolument engagée à éliminer la pauvreté et la faim, sous toutes leurs formes, et à faire en sorte que tous les êtres humains puissent réaliser leur potentiel dans des conditions de dignité et d'égalité dans un environnement sain.

D'une grande importance pour la planète car les

engagements portent sur la lutte contre la dégradation de la planète, en recourant à des modes de consommation et de production durables, en assurant la gestion durable de ses ressources naturelles et en prenant d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques, afin qu'elle puisse répondre aux besoins des générations actuelles et futures.

De même, les ODD visent à faire en sorte que tous les êtres humains aient une vie prospère et épanouissante et que le progrès économique, social et technologique se fasse en harmonie avec la nature.

Par ailleurs, la communauté internationale reste déterminée à favoriser l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives, libérées de la peur et la violence. En effet, il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable.

La mise en œuvre de ce programme devra se baser sur un Partenariat mondial revitalisé pour le développement durable, qui sera mu par un esprit de solidarité renforcé, où l'accent sera mis sur les besoins des plus démunis et des plus vulnérables, et auquel participeront tous les pays, toutes les parties prenantes et tous les peuples.

Dans le présent bulletin, les Objectifs de Développement Durables seront présentés à travers :



Le processus participatif de leurs formulations

La contribution du Bénin à la définition du nouvel agenda de développement après-2015, un processus participatif et inclusif

5

Les objectifs dans le domaine social (pauvreté, santé, éducation, genre)

Les Objectifs de Développement Durable, un prolongement des Objectifs du Millénaire pour le Développement



6



Les objectifs de la durabilité économique (croissance inclusive, emplois, infrastructure, industrialisation)

La durabilité économique, une des dimensions du développement durable

8

Les objectifs sur la Durabilité environnementale (changements climatiques, océans et écosystèmes terrestres, production et consommation durables)

La durabilité environnementale, une donnée clé du développement à l'horizon 2030



9



Les objectifs pour une société inclusive et de paix pour le développement durable (gouvernance, droits humains, violence, ...)

Sans paix et sans sécurité, pas de développement durable

Sans développement durable, la paix et la sécurité sont en danger

11

Partenariat et moyens de mise en œuvre, le financement et la mobilisation de ressources intérieures

Des moyens de mise en œuvre renforcés pour revitaliser le Partenariat mondial pour le développement durable

Mobiliser les ressources nécessaires pour réaliser les Objectifs de Développement Durable, un enjeu de taille pour l'ensemble de la communauté internationale



12

Le cadre de suivi des ODD

Suivi des Objectifs de Développement Durable : un engagement et une responsabilité des Gouvernements

15



L'Organisation des Nations Unies célèbre ce 24 octobre 2015 son 70^{ème} anniversaire. C'est l'occasion de dresser le bilan des succès enregistrés et de mettre en lumière les domaines dans lesquels l'organisation a besoin de redoubler d'efforts pour répondre aux défis actuels et futurs.

Le thème de l'anniversaire de cette année – « Une ONU forte pour un monde meilleur » – dénote l'importance du multilatéralisme. Chaque jour, l'action des Nations Unies permet d'améliorer la vie de millions de personnes à travers notamment la vaccination d'enfants, la distribution d'une aide alimentaire, l'accueil de réfugiés, le déploiement de soldats de la paix et la promotion de l'égalité des sexes, des droits de l'homme et de la primauté du droit. Ainsi, les Nations Unies agissent dans plusieurs domaines, d'une manière multilatérale, afin de contribuer à un monde meilleur comme sa Charte l'indique.

Ce 70^{ème} anniversaire coïncide avec l'adoption, le 25 septembre dernier, les Objectifs de Développement Durable (ODD) par l'ensemble de la communauté internationale. Ces ODD constituent un ambitieux programme qui vise à transformer notre monde à l'horizon 2030. Ce programme de développement durable est un plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité. Les ODD visent à renforcer la paix partout dans le monde dans le cadre d'une liberté plus grande. Ils ambitionnent aussi de réaliser les droits humains pour tous, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Ces ODD sont intégrés et indissociables, ils concilient les trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale.

Les principaux défis liés à la mise en œuvre de ces ODD au Bénin se rapportent essentiellement à leur appropriation par toutes les parties prenantes au processus de développement, mais aussi leur intégration dans les cadres nationaux de planification du développement. C'est pourquoi, nous devons tous travailler pour leurs réalisations.

Chers lecteurs, chers partenaires du Système des Nations Unies (SNU), à travers ce numéro de votre bulletin d'informations, le SNU entend jouer sa partition dans la vulgarisation de ce programme de développement durable en vue de renforcer son appropriation par tous.

A toutes et à tous, je souhaite une bonne lecture et un bon anniversaire des Nations Unies !

Rosine Sori Coulibaly

Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Bénin



La contribution du Bénin à la définition du nouvel agenda de développement après-2015

Un processus participatif et inclusif

Le développement est l'affaire de toutes et tous : la réflexion sur l'agenda après-2015 ne pouvait se faire sans la contribution des citoyens, notamment celles des populations les plus marginalisées. Ainsi, des consultations nationales visant à recueillir leurs priorités et opinions ont été organisées dans plus de 80 pays, dont le Bénin, afin de construire un agenda de développement inclusif et participatif pour l'après-2015. Ces consultations ont grandement contribué à la définition des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et des 169 cibles de développement à l'horizon 2030 adoptés le 25 septembre dernier lors de la 70ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York (Etats-Unis).

Au Bénin, le processus de consultations après-2015 a été placé sous le leadership du Gouvernement avec l'appui du Système des Nations Unies, notamment du PNUD et de l'UNFPA. Les travaux ont été supervisés par un Comité de pilotage co-présidé par le Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective et le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Bénin avec la collaboration du Président du Conseil d'Analyse Economique.

Les consultations se sont déroulées pendant deux mois, entre avril et mai 2013, dans 18 communes réparties dans tous les départements du Bénin et retenues sur la base de leur Indice de Développement Humain (IDH). Jeunes, femmes, chefs traditionnels, personnes vivant avec un handicap, agents de l'Etat, élus locaux, tous ont été conviés à ces rencontres et ont ainsi pu directement faire part de leurs aspirations pour le développement

du pays au sein de fora de discussion, focus group et ateliers restreints. En parallèle, des consultations spécifiques pour les institutions de la République, les organisations de la société civile et professionnelles, les fédérations sportives, les universitaires et chercheurs ont été organisées.

Les consultations citoyennes ont permis de dégager deux thématiques majeures, à savoir «Infrastructures» et «Jeunesse et emploi», qui ont été abordées de manière plus approfondie au cours d'ateliers techniques avec des experts des secteurs concernés. En effet, la question de la disponibilité et de la qualité des infrastructures est centrale dans au moins 5 des 10 priorités identifiées par les Béninois au cours de ces consultations, telles que l'accès à un meilleur système de santé (61,5%), l'accès à une bonne éducation (57,7%), l'accès à l'eau potable (55,9%), l'accès à de bonnes infrastructures de transport (45,9%), d'énergie et d'eau (42,1%) . De même, le chômage des jeunes reste une préoccupation majeure dans le pays.

Plus de la moitié des citoyens (51,6%) ont évoqué la promotion de la bonne gouvernance comme enjeu prioritaire pour le développement du pays, soulignant, entre autres, leur attachement aux luttes contre la corruption, la montée des inégalités et l'exclusion sociale.

Le rapport de ces consultations a été versé au Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon : le Bénin a ainsi pu pleinement participer à la définition du nouvel agenda international pour le développement après 2015.

Les Objectifs de Développement Durable,

un prolongement des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)



Le programme de développement pour l'après-2015, axé sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), ne prétend pas faire table rase du passé. Au contraire, il s'agit de renforcer, et même d'améliorer, les acquis de ces dernières années dans le cadre de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Lors de l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, les Etats membres ont noté que les 17 Objectifs de Développement Durable et les 169 cibles (...) s'inscrivent dans le prolongement des Objectifs du Millénaire pour le Développement et visent à les réaliser pour ceux qui n'ont pas pu le faire. Les ODD soient indissociables et interdépendants mais ce sont en

particulier les objectifs liés au secteur social, à savoir la lutte contre la pauvreté, la santé, l'éducation et le genre qui se situent dans la continuité des OMD :

- **Objectif 1** : éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- **Objectif 2** : éliminer la faim et la famine, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable
- **Objectif 3** : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge



- **Objectif 4** : assurer l'accès à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- **Objectif 5** : parvenir à l'égalité des sexes en autonomisant les femmes et les filles
- **Objectif 6** : garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

L'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions est un combat qui a déjà commencé et qui doit se poursuivre à travers la mise en œuvre de l'Objectif 1. La lutte contre la pauvreté est le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face ; elle est aussi une condition indispensable au développement durable. Si, en l'espace d'une génération, des centaines de millions de personnes sont sortis de l'extrême pauvreté grâce aux efforts menés durant ces 15 dernières années, des milliards de personnes continuent de vivre dans la pauvreté, privées de leur dignité. Cependant, il est important de reconnaître que ces centaines de millions de personnes sont sorties de l'extrême pauvreté grâce à la mise en œuvre des OMD

La considération de l'aspect genre sera poursuivie et renforcée à travers la mise en œuvre des ODD. A cet effet, les Etats membres ont reconnu que « réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles apportera une contribution capitale à la réalisation de l'ensemble des objectifs cibles. La pleine réalisation du potentiel humain et du développement durable ne sera possible tant que la moitié de l'humanité continuera de se voir refuser la plénitude de ses droits humains et de ses chances ».

L'éducation, permet à chacun de mettre à profit les possibilités qui s'offrent à lui et participer pleinement à la vie de la société. L'accès à l'éducation considérablement amélioré, pour les garçons comme pour les filles, mais les progrès ont été inégaux d'un pays à un autre. Ainsi, le renforcement de l'accès à l'éducation de qualité à tous les niveaux, préscolaire, primaire, secondaire et



supérieur permettra de s'assurer que personne ne soit laissé de côté et que les jeunes en situation vulnérable puissent contribuer d'une manière effective à la réalisation du développement durable.

La considération de l'aspect genre sera poursuivie et renforcée à travers la mise en œuvre des ODD. A cet effet, les Etats membres ont reconnu que « réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles apportera une contribution capitale à la réalisation de l'ensemble des objectifs cibles. La pleine réalisation du potentiel humain et du développement durable ne sera possible tant que la moitié de l'humanité continuera de se voir refuser la plénitude de ses droits humains et de ses chances ».

Concernant le domaine de la santé, l'ambition des Etats membres des Nations Unies est d' « assurer la couverture universelle et l'accès à tous à des soins de qualité ». Les progrès déjà accomplis jusqu'à ce jour en matière de lutte contre la mortalité infantile, juvénile et maternelle vont se poursuivre en vue de mettre fin aux décès évitables avant 2030. De même, les progrès en termes d'accès aux services de santé sexuelle et procréative, de lutte contre le paludisme, le VIH/SIDA, la tuberculose, l'hépatite, l'Ebola et les autres maladies transmissibles et épidémies, vont être accélérés.

Le Bénin en particulier a connu de belles réussites avec, entre autres, l'amélioration du taux de scolarisation et l'amélioration du rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire. Cependant, il est important de reconnaître que ces centaines de millions de personnes sont sorties de l'extrême pauvreté grâce à la mise en œuvre des OMD

La durabilité économique, une des dimensions du développement durable

Le programme de développement pour l'après-2015 s'annonce ambitieux de par ses 17 objectifs intégrés et indissociables, visant 169 cibles et conciliant trois dimensions du développement durable, à savoir, économique, sociale et environnementale.

La durabilité économique est notamment prise en compte par les objectifs tels que :

- **Objectif 2** : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- **Objectif 8** : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- **Objectif 9** : bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- **Objectif 10** : réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre (axé également sur une société inclusive)
- **Objectif 11** : faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



En vue de l'atteinte de ces objectifs, la communauté internationale s'est engagée à créer les conditions nécessaires à une croissance économique soutenue, inclusive et durable, et où le principe de travail décent pour tous soit une réalité. Tant dans les économies développées que dans les pays en développement, le chômage est un sujet de préoccupation majeure, surtout concernant le chômage des jeunes. Toutefois, les règles et les engagements internationaux pertinents devront être observés dans ce processus. A titre d'exemple, tenant compte de la Déclaration de Rome, des ressources seront consacrées au développement



nécessaire des zones rurales, d'une agriculture et d'une pêche durables, en vue d'aider les petits exploitants agricoles, les éleveurs et les pêcheurs des pays en voie de développement, dont les femmes.

Il est important de noter que la croissance économique soutenue, inclusive et durable est essentielle à la prospérité. Elle ne sera possible que si la richesse est partagée et si l'on s'attaque aux inégalités des revenus. A cet effet, il est primordial de construire des économies dynamiques, durables et innovantes, centrées sur les personnes, en facilitant l'emploi des jeunes et l'autonomisation économique des femmes. Cela pourrait se concrétiser, entre autres, par le renforcement non seulement de l'appareil productif des pays les moins avancés dans tous les secteurs d'activité, mais également d'une main d'œuvre saine et qualifiée, dotée des connaissances et compétences pour accomplir un travail productif et satisfaisant et pour participer pleinement à la vie sociale. Tout cela nécessite l'adoption de politiques favorables à la productivité et à l'emploi productif, à l'inclusion financière ; au développement durable de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; au développement industriel durable ; à un accès universel à des services énergétiques fiables, durables, modernes et d'un coût abordable ; et à la construction d'infrastructures résilientes et de qualité.

Les migrants tiennent également une place importante dans la durabilité économique du fait de leur contribution positive à une croissance inclusive et un développement durable. En effet, les migrations internationales constituent une réalité pluridimensionnelle qui présente une grande importance pour le développement du pays d'origine, de transit et de destination et qui demande des réponses cohérentes globales.

La durabilité environnementale, une donnée clé du développement à l'horizon 2030

La prise en compte accrue de la dimension environnementale du développement durable est l'une des principales innovations du nouvel agenda pour 2030. Au cours de la période 2000-2015, l'ODD 7, entièrement consacré à cette question, avait permis d'intégrer dans l'agenda du développement les principes de protection des ressources naturelles et de la biodiversité, mais aussi les enjeux environnementaux liés à l'eau et l'assainissement et à l'urbanisation. Aujourd'hui, la donne a changé : comme le déclare l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution¹, « les changements climatiques représentent l'un des plus grands défis de notre temps et leurs incidences risquent d'empêcher certains pays de parvenir au développement durable ». Les pays côtiers les plus pauvres, dont fait partie le Bénin, sont particulièrement touchés par ces phénomènes, avec, entre autres, une multiplication des risques d'inondation et une accélération de l'érosion côtière.

Les multiples défis liés aux changements climatiques et à la protection de l'environnement demandent une réponse mondiale conformément au principe 7 de la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement, qui définit des « *responsabilités communes, mais différenciées* ». Ainsi, ils sont au cœur de quatre des 17 Objectifs de Développement Durable :

- **Objectif 12** : Établir des modes de consommation et de production durables
- **Objectif 13** : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions *
- **Objectif 14** : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- **Objectif 15** : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Ils sont également intégrées de manière transversale dans sept des objectifs consacrés à la durabilité économique et sociale (1, 2, 3, 7, 8, 9, 11), ainsi que dans l'Objectif 17, visant à revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable.

¹ Projet de résolution renvoyé au Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 par l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session : « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 »



Plus précisément, en matière de durabilité environnementale, la communauté internationale s'est engagée, le 25 septembre dernier, « à *apporter des changements radicaux à la manière dont nos sociétés produisent et consomment biens et services* » (Objectif 12), mais aussi à gérer durablement les ressources naturelles et à protéger la biodiversité (Objectifs 14 et 15). La promotion du tourisme durable et des énergies renouvelables, les enjeux liés à la gestion et à la pollution des eaux, la lutte contre la désertification et la dégradation des terres, sont autant de défis qui demandent également d'être relevés pour réaliser pleinement les ODD. La question de la rationalisation des subventions aux énergies fossiles est également soulevée, sans toutefois oblitérer les besoins de développement des pays concernés.

En outre, l'accent est mis sur « *la réduction des effets néfastes produits par les activités urbaines et par les produits chimiques dangereux pour la santé et l'environnement, notamment grâce à une gestion écologique et à une utilisation sûre des produits chimiques, à la réduction et au recyclage des déchets et à une utilisation plus rationnelle de l'eau et de l'énergie* ». Limiter l'impact des villes sur le système climatique planétaire et sur les écosystèmes est d'autant plus important en Afrique, où la population urbaine devrait doubler d'ici à 2050.

Par ailleurs, face aux catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes et intenses, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 tire les leçons de la 3ème Conférence des Nations Unies sur la Réduction des Risques de Catastrophe en demandant

l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux, ce afin de construire des villes et communautés plus durables et résilientes (Objectif 11).

Les pays développés sont appelés à faire preuve d'exemplarité et à soutenir les pays en développement dans le renforcement de leurs capacités scientifiques, techniques et d'innovation pour faire face aux enjeux environnementaux, notamment à travers l'aide publique au développement et les transferts de technologies respectueuses de l'environnement.

Concernant le financement de mesures concrètes d'atténuation des effets néfastes des changements climatiques, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 rappelle les engagements pris à Copenhague, à savoir, la mobilisation de 100 milliards de dollars US par an d'ici à 2020 à destination des pays en développement (Objectif 13). L'opérationnalisation, et surtout, la dotation à hauteur des enjeux du Fonds vert pour le climat est également attendue « *dans les plus brefs délais* ». Les négociations internationales à venir en décembre prochain à l'occasion de la 21ème Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21) à Paris seront déterminantes pour la réalisation de ces cibles.



Sans paix et sans sécurité, pas de développement durable

Sans développement durable, la paix et la sécurité sont en danger



Le programme de développement pour l'après-2015 reconnaît la nécessité d'édifier des sociétés pacifiques, justes et ouvertes, qui offrent à tous un accès à la justice dans des conditions d'égalité et qui soient fondées sur le respect des droits humains (y compris le droit au développement), un véritable état de droit et une bonne gouvernance à tous les niveaux, et sur des institutions transparentes, efficaces et responsables. Le programme prend en compte des facteurs tels que les inégalités, la corruption ou la mauvaise gouvernance qui engendrent la violence, l'insécurité et l'injustice. Ainsi, bien que tous les Objectifs de Développement Durable (ODD) visent un monde de paix et de sécurité, ils tiennent particulièrement en compte d'une société inclusive et de paix pour le développement durable (gouvernance,

droits humains, violence, etc.) à travers :

- **Objectif 5** : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- **Objectif 10** : réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- **Objectif 16** : promouvoir l'avènement des sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous



La communauté internationale, en adoptant le programme de développement pour l'après-2015, a ainsi indiqué : « nous aspirons à un monde où soient universellement respectés les droits de l'homme et la dignité humaine, l'état de droit, la justice, l'égalité et la non-discrimination ».

Tous les pays du monde étant engagés dans l'atteinte des ODD, les efforts seront conjugués pour résoudre ou prévenir les conflits, aider les pays qui sortent de conflits, notamment en veillant à ce que les femmes soient associées aux actions de consolidation de la paix et de l'Etat.

Les cultures et le sport constituent d'autres aspects essentiels à assurer une société inclusive et de paix. En favorisant l'entente entre les cultures, la tolérance, le respect mutuel et une éthique de citoyenneté mondiale et de responsabilité partagée vont être renforcés. Quant au sport, il contribue au développement et à la paix, mais aussi à l'autonomisation des femmes et des jeunes, ainsi qu'à la réalisation des objectifs de santé, d'éducation et d'inclusion sociale par la tolérance et le respect qu'il préconise.

Des moyens de mise en œuvre renforcés pour revitaliser le Partenariat mondial pour le développement durable



Le 25 septembre dernier à New York, la communauté internationale a affirmé sa détermination « à mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre [du] Programme [de développement durable à l'horizon 2030] grâce à un Partenariat mondial revitalisé pour le développement durable, qui sera mû par un esprit de solidarité renforcé, où l'accent sera mis sur les besoins des plus démunis et des plus vulnérables, et auquel participeront tous les pays, toutes les parties prenantes et tous les peuples ». Elle a par ailleurs rappelé que la réalisation de ce Programme ne serait possible « que si les Objectifs de Développement Durable sont intimement liés et leur mise en œuvre intégrée ».

A cet égard, l'Objectif 17 revêt une importance toute particulière : c'est à ce niveau que sont détaillés les moyens financiers, technologiques, commerciaux,

structurels et en matière de renforcement des capacités à mettre en œuvre pour réaliser l'ensemble des objectifs fixés par le nouvel agenda mondial du développement durable à l'horizon 2030.

Concernant le financement des ODD (cf. article p. 11), l'Objectif 17 rappelle l'engagement des pays développés de consacrer 0,7% de leur revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement (APD) et encourage les bailleurs de fonds à consacrer près du tiers de cette APD (0,2% du RNB) aux pays les moins avancés (PMA). Cependant, il évoque aussi d'autres ressources appelées à prendre une part de plus en plus importante dans le financement du développement, telles que les ressources domestiques et l'investissement privé. Là encore, l'accent est mis sur les mécanismes à mettre en œuvre en faveur des PMA, à travers l'engagement

pris par la communauté internationale pour l'adoption et la mise en œuvre de « *systèmes de promotion de l'investissement en faveur [de ce groupe de pays]* ». Enfin, la question de la viabilité de la dette est toujours d'actualité.

L'aspect technologique de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est également crucial : la révolution technologique des quinze dernières années constitue une formidable opportunité pour les pays en développement de se développer de manière plus durable, inclusive et respectueuse de l'environnement. L'Objectif 17 appelle donc au renforcement de la coopération scientifique et technologique, notamment à travers le Mécanisme de facilitation des technologies créé par le Programme d'action d'Addis-Abeba, et à la promotion des technologies « *vertes* » dans les pays en développement. En particulier, les PMA devraient pouvoir bénéficier d'une banque de technologies et d'un mécanisme de renforcement des capacités scientifiques, technologiques et d'innovation opérationnels d'ici à 2017.

L'appropriation nationale est un autre point essentiel de la mise en œuvre du nouvel agenda de développement d'ici à 2030 : celle-ci passe avant tout par le renforcement des capacités nationales des pays en développement, qui doit être appuyé à l'échelle internationale pour permettre une plus grande efficacité dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, mais aussi dans la mobilisation et l'utilisation des ressources domestiques. Dans cette logique d'appropriation nationale, il est également essentiel de respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable.

Le commerce international est « *le moteur de la croissance économique pour tous et un moyen de réduire la pauvreté* » : en cela, il « *contribue au développement durable* », à la condition d'être fondé sur des règles qui en garantissent notamment l'ouverture, la transparence, la prévisibilité, l'inclusivité et l'équité. Pour atteindre les objectifs fixés dans son Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Assemblée générale appelle à l'achèvement rapide des négociations du Programme de Doha pour le développement. Concernant les PMA en particulier, l'Objectif 17 prévoit de doubler leur part dans les exportations mondiales d'ici à 2020 et de « *permettre l'accès rapide [de ce groupe de pays] aux marchés en franchise de droits et hors contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés* ».

Enfin, l'Objectif 17 aborde des questions structurelles incontournables pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable d'ici à 2030, telles

que la cohérence des politiques et des structures institutionnelles, la promotion des partenariats multipartites, en particulier avec le secteur privé, et le renforcement des systèmes statistiques des pays en développement, notamment des PMA, en vue d'un suivi renforcé.



Mobiliser les ressources nécessaires pour réaliser les Objectifs de Développement Durable, un enjeu de taille pour l'ensemble de la communauté internationale

L'ambition du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est grande : les ressources mobilisées doivent donc être à la hauteur du défi à relever. Depuis 2000 et l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la donne a changé. La crise économique et financière a été à l'origine d'une véritable onde de choc, qui a occasionné un ralentissement des échanges mondiaux et de la croissance économique. Les difficultés persistantes des pays développés, en particulier, et la réorientation de l'aide publique au développement (APD) sur les situations d'urgence ont eu pour conséquence une baisse en volume de l'APD en faveur des pays les plus pauvres. Ainsi, entre 2013 et 2014, l'APD à destination des PMA a baissé de 8%. De même, l'aide bilatérale aux pays d'Afrique subsaharienne a reculé de 2% sur la même période. En parallèle, de nouveaux acteurs, pays émergents, fonds souverains et fondations privées ont fait leur apparition dans le secteur de l'aide au développement. Les investissements directs étrangers (IDE) en direction du continent africain, s'ils ont régulièrement augmenté, n'atteignent toujours pas les niveaux suffisants pour amorcer un changement en profondeur. En outre, d'autres paramètres, tels que les changements climatiques et les transformations socio-économiques survenues avec la transition technologique, doivent aujourd'hui être pris en compte dans l'équation complexe du financement du développement.

En 2015, face à l'urgence et à la nécessité de mobiliser des ressources pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), les Nations Unies ont souhaité apporter leur contribution à la réflexion sur le financement du développement à travers l'organisation de plusieurs conférences consacrées à cette problématique.

Ainsi, la 3ème Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est déroulée à Addis-Abeba (Ethiopie) en juillet dernier, a apporté une première réponse pour mobiliser les ressources nécessaires au financement du développement à travers un Programme d'action qui définit des politiques et mesures concrètes. La mobilisation et l'utilisation efficace des ressources publiques intérieures sont reconnues comme un levier essentiel de financement du développement durable. Le renforcement des capacités nationales de recouvrement, la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites, mais aussi la mise en place de mécanismes nationaux de contrôle



des finances publiques, sont autant d'actions à mettre en œuvre en ce sens.

Le secteur privé tient également un rôle de premier plan dans le financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ainsi, la communauté internationale appelle, dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, à stimuler les investissements privés dans les pays en développement, en particulier les PMA, notamment dans les secteurs des infrastructures et des technologies respectueuses de l'environnement, pour promouvoir le développement durable.

Enfin, la 21ème Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21), qui aura lieu en décembre prochain à Paris, devra permettre de statuer sur le devenir des engagements pris à Copenhague en 2009. A l'époque, les pays développés s'étaient engagés à allouer aux pays en développement 100 milliards de dollars US par an d'ici à 2020 pour le financement de mesures d'atténuation des effets néfastes des changements climatiques. L'opérationnalisation et la dotation à mesure des enjeux du Fonds verts pour le climat seront également à l'ordre du jour.

Suivi des Objectifs de Développement Durable : un engagement et une responsabilité des Gouvernements

Le programme de développement pour l'après-2015 constitue une grande première car jamais encore, les dirigeants du monde ne s'étaient engagés à mettre en œuvre collectivement un programme d'action aussi vaste et universel à travers les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD). Ces 17 objectifs intégrés et indissociables, assortis de 169 cibles, nécessitent un engagement et une responsabilité des Gouvernements en termes de mise en œuvre et de suivi.

Des indicateurs sont actuellement en cours de développement pour faciliter ce travail. Il est nécessaire de disposer de données ventilées de grande qualité, facilement accessibles, à jour et fiables pour mesurer les progrès accomplis et garantir qu'il n'y aura pas de laissés-pour-compte dans la marche vers le développement durable. Ces données sont essentielles pour la prise de décisions. Autant que possible, il est préconisé d'utiliser des informations et des données produites par des dispositifs déjà en place. A cet effet, il est question de renforcer les moyens statistiques des pays en développement, en particuliers des pays d'Afrique et des pays les moins avancés (PMA).

Au niveau mondial, les objectifs et les cibles seront suivis et examinés à l'aide d'un ensemble d'indicateurs mondiaux. Ceux-ci seront complétés par des indicateurs de portée régionale et nationale élaborés par les États membres, en sus des résultats des travaux réalisés pour établir des niveaux de référence dans les cas où des données de référence nationales et mondiales font encore défaut. Le cadre d'indicateurs mondiaux que doit

élaborer le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux Objectifs de Développement Durable sera approuvé par la Commission de statistique d'ici à mars 2016 puis adopté par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, conformément aux mandats existants. Ce cadre, simple mais solide, tiendra compte de tous les Objectifs de Développement Durable et des cibles correspondantes, y compris des moyens de mise en œuvre, et préservera l'équilibre, l'intégration et l'ambition politiques qui lui sont propres.

Au niveau de chaque pays, les processus de suivi des ODD seront guidés par plusieurs principes communs à tous les États membres dont : l'engagement volontaire et piloté par les pays ; le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des ODD, une perspective à long terme tenant compte des problèmes, lacunes et facteurs clés de succès ; un caractère ouvert, non sélectif, participatif et transparent ; centrés sur l'être humain, tenant compte des différences entre les sexes, le respect des droits humains ; rigoureux et fondés sur l'analyse des faits et étayés par des évaluations menées par les pays et des données de qualité, accessibles, actualisées, fiables et ventilées selon le revenu, le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique, le statut migratoire, le handicap, la situation géographique et d'autres caractéristiques pertinentes dans le contexte national.

Pour plus d'informations sur les efforts menés en vue de la révolution de données, consultez le site www.undatarevolution.org

Le Système des Nations Unies en appui à la mise en œuvre des ODD à travers le «MAPS»

Suite à la demande des États membres pour un soutien coordonné des Nations Unies dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, le Groupe des Nations Unies pour le Développement a adopté une approche commune s'appuyant sur l'intégration, l'accélération et le soutien à la politique, désormais connue sous son acronyme anglophone MAPS (mainstreaming, acceleration, policy support). En termes d'intégration, il s'agit d'intégrer l'agenda de développement à l'horizon 2030 au niveau national et local, dans les plans nationaux et locaux, et dans les allocations budgétaires. L'accélération se réfère à attribuer les ressources nationales et celles du Système des Nations Unies (SNU) à des domaines prioritaires identifiés dans le processus d'intégration, en accordant une attention particulière aux synergies et des arbitrages entre les secteurs. Le soutien à la politique consiste à faire en sorte que les compétences et l'expertise au sein du SNU soient mises à disposition en temps opportun et au coût le plus bas possible. Accompagnant le MAPS, il est nécessaire de développer un partenariat au niveau national prenant en compte les parlementaires, les ONG, les groupes confessionnels, les entreprises privées et les médias. Il est important d'établir un suivi et un système de revue des structures pour garantir la redevabilité des autorités et du SNU. Finalement, le SNU devra contribuer à la révolution des données en appuyant les capacités nationales dans la collecte et l'analyse des informations nécessaires pour le suivi des ODD.



Une ONU forte pour un monde meilleur.

Directeur de publication :

Rosine Sori Coulibaly, Coordonnateur Résident

Comité de rédaction :

Aristide Djossou ; Manon Richert ; Marie Sandra Lennon

Pour plus d'information, merci de contacter :

Coordination SNU
Zone Résidentielle, Lot 111
BP. 506, Cotonou - Bénin
Tél. +229 21 31 30 45

E-mail : rco.ben@one.un.org

Site web : <http://bj.one.un.org>



<https://www.facebook.com/snubenin>



<https://twitter.com/UNBenin>

